



PROTOCOLE SANITAIRE – actualisation au 17 mars 2021

CAS POSITIF : (qu'il s'agisse de cas confirmés de variant ou non et quel que soit le type de test réalisé)

- **Isolement de 10 jours pleins** – en cas de fièvre au 10^e jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48 heures après la disparition des symptômes.
- **Recherche de variant** éventuel Sud-Africain ou Brésilien
Le variant Anglais est dorénavant traité comme un covid sans variant
 - ✓ s'il n'y a pas d'identification de variant Sud-Africain ou Brésilien :
Retour avec le port rigoureux du masque chirurgical ou grand public de catégorie 1, et du strict respect des mesures barrière et de la distanciation physique durant les 7 jours qui suivent la levée de l'isolement.
 - ✓ Si présence du variant Sud-Africain ou Brésilien : un test de sortie d'isolement doit être systématiquement réalisé. En cas d'absence de test négatif, l'isolement est prolongé pour une durée de 14 jours.
- **Recherche des cas contacts** à risque.

L'apparition d'une de des deux variantes chez un élève implique la fermeture de la classe ; tous les élèves de la classe sont alors assimilés à des contacts à risque.

CAS CONTACT :

Les personnes identifiées comme contacts à risque doivent immédiatement réaliser un test antigénique, afin de pouvoir déclencher sans attendre le contact-tracing en cas de positivité. Un résultat négatif ne lève pas la mesure d'isolement de la personne contact.

Un deuxième test sera réalisé à 7 jours du contact avec le cas confirmé

- **Pour les contacts à risque hors foyer :**

La mesure d'isolement prend fin en cas de résultat de test négatif (antigénique ou PCR) réalisé à 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, et en l'absence de symptômes évocateurs de la covid-19.

En l'absence de test à 7 jours, l'isolement est prolongé jusqu'à 14 jours.

- **Pour les contacts à risque du foyer :**

La mesure d'isolement prend fin en cas de résultat de test négatif (antigénique ou PCR) réalisé 7 jours après la guérison du cas confirmé (soit à 17 jours) et en l'absence de symptômes évocateurs de la covid-19

En l'absence de test, l'isolement est prolongé jusqu'à 24 jours.

Si test positif : reprendre la procédure du « cas positif ».



- **Si contact d'une personne porteuse d'une variante Sud-Africaine ou Brésilienne :**

La survenue d'un cas confirmé portant la variante sud-africaine ou brésilienne chez un élève implique la fermeture de la classe. Tous les élèves sont alors assimilés à des contacts à risque. Une étude approfondie des contacts permettra de déterminer si le personnel de la classe doit être également considéré comme contact à risque.

Une fermeture de classe est également mise en œuvre dès qu'un élève est identifié comme contact à risque d'un parent, membre vivant dans le même foyer que lui, contaminé par une des deux variantes.

Dans ce cas :

- ✓ Effectuer un premier test PCR immédiatement (à J0)
- ✓ S'isoler, même si le test est négatif, pendant 7 jours.
- ✓ Pratiquer un second test à 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.
- ✓ Attendre le résultat du second test :
Retour en classe si ce second test est négatif, et en l'absence de symptômes, avec le port rigoureux du masque chirurgical ou grand public de catégorie 1, et du strict respect des mesures barrière et de la distanciation physique durant les 7 jours qui suivent la levée de l'isolement.

En cas d'absence de test négatif, l'isolement est prolongé pour une durée de 14 jours.

RAPPEL DES PRECAUTIONS A PRENDRE AVANT DE CONDUIRE SON ENFANT AU COLLEGE OU AU LYCEE :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes :

- **Surveiller** l'apparition de symptômes chez l'élève,
- **En cas de symptômes évocateurs** du Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'élève ne doit pas se rendre en classe. Les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre.
- **En cas de positivité d'un membre de la famille**, l'élève devient cas contact et ne doit pas se rendre en classe. Reprendre alors la procédure « cas contacts ».

Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'établissement scolaire si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19 ou a été identifié contact à risque

Si un élève accueilli présente **DES SYMPTOMES DANS L'ETABLISSEMENT** :

- Isolement immédiat dans l'attente du retour à domicile (parents informés)
- Respect des gestes barrière
- Procédures à appliquer – Tenir informé l'établissement de la suite de la procédure.